



HAL
open science

L'emploi solidaire générateur d'inégalités en Tunisie

Damiano De Facci

► **To cite this version:**

Damiano De Facci. L'emploi solidaire générateur d'inégalités en Tunisie. Réparer les inégalités, L'Harmattan, 2016, 978-2-343-08948-5. halshs-02424147

HAL Id: halshs-02424147

<https://shs.hal.science/halshs-02424147>

Submitted on 22 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De Facci D., « L'emploi solidaire générateur d'inégalités en Tunisie ? », In Selim M., et B. Castelli (dir.), *Réparer les inégalité ?*, l'Harmattan, Paris 2016, p. 85-101.

L'emploi solidaire générateur d'inégalités en Tunisie ?

Damiano De Facci, doctorant en sociologie, Université Paris Diderot, CESSMA, IRMC Tunis

La « révolution tunisienne » – c'est-à-dire le mouvement protestataire de décembre 2010 et janvier 2011 qui aboutit, le 14 janvier, au départ du président Ben Ali – signe certainement l'affirmation des libertés politiques en Tunisie, mais entraîne également deux autres conséquences importantes : la politisation de la question sociale, notamment du chômage, et la poussée de l'engagement civique, avec la création d'une multitude d'associations.

Ce nouvel essor associatif est soutenu par l'État et par une nouvelle économie politique internationale d'aide aux associations tunisiennes. Appuyée par l'État, la « société civile » tunisienne s'engage en première ligne dans le combat contre les inégalités et le chômage, qui avaient été politisés auparavant par le mouvement protestataire. Cependant, elle répond à cette politisation à travers la production et la mobilisation d'un discours à caractère technique et dépolitisant. Plutôt que la résolution des problèmes du développement, du chômage et de la marginalisation, la promotion des compétences des opérateurs associatifs et de la « population cible », ainsi que les aides des bailleurs des fonds, semblent créer des opportunités de carrière pour les militants associatifs.

L'article analyse un aspect de l'institutionnalisation – conçue à la fois comme légitimation et comme stabilisation de logiques d'action spécifiques – des associations en Tunisie, après la révolution : l'accès à l'emploi et aux revenus. L'intervention des associations institue un champ d'accès à l'emploi ayant ses règles autonomes. Ce champ institutionnel structure trois situations d'emploi qui sont façonnées par les logiques des compétences, de la managérialisation de la vie associative, des opportunités de carrière, de la débrouille et par la dépendance des financements publics ou extérieurs. Encadrés dans ces situations d'emploi, les membres et les bénéficiaires des associations mettent en place des stratégies de subsistance et d'accumulation, en faisant valoir et en négociant leurs « compétences ». Cependant, plutôt qu'atteindre la sécurité économique, ces stratégies semblent augmenter les risques et la précarité de l'emploi. De ce point de vue, les associations semblent devenir un instrument de « dilution » du chômage, à travers le renforcement d'une « zone grise » de vulnérabilité, où les chômeurs sont « mis en attente », l'insertion professionnelle ressemble à l'aide social et les emplois créés sont précaires et assistés¹.

L'État, les inégalités et la révolution

Le 17 décembre 2010, Mohamed Bouazizi, vendeur à la sauvette, s'immole par le feu devant le siège du gouvernorat de Sidi Bouzid. Cet épisode enclenche un mouvement protestataire qui se répand rapidement, d'abord dans les régions de l'intérieur du pays (Sidi Bouzid, Kasserine, Thala) et, ensuite, dans les grandes villes de la côte (Sfax et Tunis). Le mouvement protestataire des régions de l'intérieur était notamment constitué par des jeunes chômeurs, diplômés ou sortis prématurément du système d'éducation, et des jeunes des quartiers populaires. Le mouvement protestataire se noue surtout autour des questions d'emploi, de développement et de justice face à

1 Issue d'un terrain de recherche mené dans les régions de Tunis, de Sfax, de Kasserine et de Siliana, cette analyse s'appuie sur des enquêtes réalisées à travers des entretiens approfondis auprès des responsables et des militants associatifs, ainsi que du personnel des organisations de leur réseau, des observations des activités associatives et de la sociabilités des militants, et l'analyse des documents produits par les organisations considérées. Ma recherche se focalise sur les associations qui travaillent sur la question du développement socio-économique.

des inégalités qui devenaient évidentes à une partie grandissante de la population, « à travers les conditions effectives d'accès au travail et au marché de l'emploi, à travers la baisse de leur pouvoir d'achat et une réelle paupérisation » (Hibou 2011). Cette partie du mouvement fait la jonction avec les militants des grandes villes et les revendications liées aux libertés politiques. Les slogans des manifestations demandaient « pain », « travail », « liberté » et « dignité », ainsi que la fin de la corruption liée à la famille du président. Le mouvement protestataire aboutit le 14 janvier 2011 au départ du président Ben Ali et au début d'un processus de changement, dit de « transition démocratique ».

Nées dans des régions défavorisées, caractérisées par un taux de chômage élevé, les revendications s'axaient sur les questions de l'accès à l'emploi, aux revenus et à une vie digne : les protestations mettaient en avant la question sociale, en particulier celle liée à l'emploi des jeunes. Le protagoniste du mythe fondateur de la révolution, Mohamed Bouazizi, est lui-même généralement présenté comme un « diplômé chômeur ». Loin d'être un mouvement exclusivement urbain revendiquant les droits politiques et civils, la « révolution de la dignité » doit être analysée dans une temporalité plus longue de protestations à contenu socio-économique. Son précédent le plus important, pendant la décennie 2000, est la mobilisation du bassin minier de Gafsa en 2008, contre les pratiques corrompues d'embauche à la Compagnie nationale des phosphates, durement réprimées par le régime. Ces protestations, fort similaires à celles de la révolution, utilisent « un registre de dénonciation contre la corruption, une détermination contre la fatalité du chômage, une mobilisation surtout de jeunes déclassés et une action collective peu institutionnalisée, en tout cas en décalage avec la classe politique d'opposition et la direction de la centrale syndicale » (Allal, Geisser 2011). Gafsa, Sidi Bouzid et Kasserine : le « sujet social » de la révolution se forme sur la base d'inégalités territoriales qui seront de plus en plus mises en avant. La fracture entre les régions de l'intérieur du pays et les villes de la côte, qui oppose des régions largement délaissées par le régime de Ben Ali aux grands centres industriels et touristiques du pays, nourrit le récit de la marginalisation des régions où le mouvement protestataire s'est enclenché. En effet, ces régions sont caractérisées par la « marginalisation économique et sociale de pans entiers de la population, exclus du système de protection car exclus des circuits de l'emploi » (Allal, Geisser 2011). Des inégalités socio-spatiales existent aussi au sein des villes des régions littorales : Tunis, Sfax et Sousse possèdent leurs quartiers populaires pauvres et sous intégrés dans leurs systèmes urbains (Daoud 2011). De même, les campagnes ont été le théâtre de protestations d'envergure qui ont souligné la paupérisation croissante de la population paysanne et les inégalités d'accès à la terre (Gana 2013). Ces inégalités sont la conséquence directe du modèle de développement tunisien et des dynamiques de métropolisation et de littoralisation impulsées par l'insertion de la Tunisie dans la mondialisation. Face aux inégalités, qui avaient été fortement politisées pendant la révolution, l'État tunisien ne change pas d'orientations politiques en matière socio-économique. Sous la pression de l'urgence et de la hausse rapide du chômage², les gouvernements post-révolutionnaires mettent en place un ensemble de dispositifs de politique active de l'emploi, qui ont un caractère temporaire et exceptionnel, tout en continuant à confier au secteur privé l'absorption de la demande d'emploi. Une multitude d'acteurs non gouvernementaux naît à l'échelle locale et nationale qui travaille pour contrer les inégalités d'accès à l'emploi et aux revenus et pour apporter des solutions au chômage massif des jeunes.

Les revendications avancées pendant la révolution semblent demander un réinvestissement de l'État en ce qui concerne les problèmes socio-économiques, et notamment les politiques de l'emploi. En

2 Après le 14 janvier 2011, La Tunisie a vu dégrader sa situation socio-économique : entre 2010 et 2012, le taux de chômage passe de 13 % à 17,6 %, en passant par 18,3 % en 2011 (données de l'INS, cf. Bedoui 2013).

effet, l'État tunisien, « développementiste » et employeur depuis l'indépendance du pays, avait subi des radicales transformations suite au Plan d'ajustement structurel de 1986 et au coup d'État qui mène au pouvoir Ben Ali en 1987. Sous l'impulsion des bailleurs de fonds internationaux, la Tunisie a entamé depuis 1986 un processus de « transition libérale », pour laquelle « l'emploi n'est plus considéré comme une composante du modèle de développement, mais il devient une simple variable d'ajustement » (Bedoui 2013), et la dévalorisation du salaire devient un avantage comparatif. La diffusion de la précarité dans les relations de travail et la fin de la salarisation avec la montée des activités informelles et du sous-emploi se rajoutent à la fin des capacités redistributives et d'emploi de l'État. Cela entraîne la paupérisation et la marginalisation d'une part conséquente de la population tunisienne et le développement du chômage des nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi, notamment des jeunes diplômés.

Ces politiques économiques et sociales néolibérales ne signifient en rien la fin de l'interventionnisme étatique : elles marquent, plutôt, le redéploiement des modalités d'exercice du pouvoir de l'État. La gouvernance néolibérale tunisienne compose avec ce que Béatrice Hibou appelle le « pacte de sécurité » ; c'est-à-dire une manière de gouverner qui consiste à conjurer les risques, les dangers et les incertitudes par le biais d'une sollicitude omniprésente de l'État (Hibou 2006). Le régime s'efforce d'assurer aux gouvernés un minimum en matière de consommation, d'emploi, de santé, d'éducation, d'accès aux biens de base en échange de leur acceptation de l'ordre politique autoritaire.

Dans le contexte du « pacte de sécurité », se développe à la fois une demande perpétuelle d'intervention de l'État et une attitude à la « débrouille individuelle » au quotidien. Hamza Meddeb parle à ce propos de la « course au pain » comme « conduite de vie qui consiste à domestiquer les incertitudes, à apprivoiser les dangers, la violence et les risques pour accéder à des ressources matérielles indispensables à la dignité et à une vie décente » (Meddeb 2011). A la croisée entre le formel et l'informel, la « course au pain » entretient des rapports ambigus avec le pouvoir de l'État et son mode de gouvernement. D'un côté, elle permet des négociations et des arrangements qui assurent aux individus les ressources nécessaires à leur subsistance. De l'autre, ces négociations et ces arrangements se révèlent instables et source de précarité au quotidien, dont les stratégies sont toujours à réinventer. Il s'agit d'un mode d'intégration partielle, où « l'État incarne la sécurité et la subsistance, non par la redistribution proprement dite, mais par la protection et la sécurisation des profits ainsi que par l'accès aux sources d'accumulation » (Meddeb 2011).

Le « discours des compétences » et l'intervention dépolitisée des associations

Le mouvement révolutionnaire mène à l'éclatement du « pacte de sécurité » sur lequel se basait la stabilité du régime de Ben Ali. Comme le souligne Béatrice Hibou, la révolution « a été rendue possible par le sentiment partagé dans la population, que les normes mêmes de ce modèle n'étaient plus en vigueur, que les principes de la vie en société, les valeurs à la base de la conception validée du bien public n'étaient plus respectées » (Hibou 2011). Les revendications du mouvement protestataire témoignent de besoins matériels, notamment l'accès aux revenus, aux emplois ou tout simplement l'accès au marché du travail. Plutôt qu'une demande de « plus d'État », elles représentent une demande de « plus d'intervention », où certainement l'État reste l'idéal de stabilité (un salaire fixe) ; cependant, tout autre réseau ou association peut servir cette logique de la débrouille. Si le « pacte de stabilité » éclate, la « course au pain » semble bien résister en tant qu'attitude à établir des arrangements précaires avec plusieurs réseaux selon des stratégies de subsistance et d'accumulation.

En réalité, l'État intervient encore, en favorisant à son tour l'intervention d'acteurs privés,

internationaux et non gouvernementaux. En particulier, face à l'impossibilité de l'État de prendre en charge les problèmes de la marginalisation et du chômage, une multitude d'associations émerge, qui travaille justement sur les questions liées au développement inégal entre les régions et à l'intégration des jeunes chômeurs. Leurs projets de développement dans les régions marginalisées ont l'objectif de créer un environnement favorable à la création d'emploi et sont normalement accompagnés par des programmes de soutien actif à l'emploi, sous la forme privilégiée de l'auto-emploi et de l'entrepreneuriat. Cet activisme se traduit en stratégies associatives différentes : le plaidoyer, la formation, la mise en place de structures économiques d'appui aux projets entrepreneuriaux et de structures d'économie islamique et d'économie sociale et solidaire. Du point de vue socio-économique, ces activités associatives peuvent être considérées comme une variable d'ajustement structurel et conjoncturel et comme un volet de la politique active de l'emploi mise en place par le gouvernement en situation d'urgence, sous la pression de la crise économique.

Les associations en Tunisie ne sont pas un fait de la révolution ; néanmoins, avant la révolution elles faisaient partie du dispositif autoritaire de contrôle sur la population, ainsi que de l'appareil de légitimation du régime. Les premières ouvertures libérales du régime de Ben Ali (1987-1992) entraînent une première poussée du nombre des associations, ainsi que leur enrôlement comme « support social et culturel » du projet de « mise à niveau intégrale » (Hermassi 1996), selon les directives néolibérales des bailleurs de fonds internationaux. Cependant, la quasi-totalité des associations sont encadrées par le régime, inféodées par le parti au pouvoir, ou encerclées par les pressions judiciaires et policières et empêchées d'avoir accès aux populations auxquelles elles s'adressent (Hibou 2006 ; Redissi 2007). Suite à la chute du régime de Ben Ali, la période postérieure au 14 janvier 2011 est caractérisée par un nouveau « boom associatif ». Le décret-loi 88 du 24 septembre 2011 annule tout le système des autorisations préexistant et simplifie les procédures de création des associations : le nombre des associations double en deux ans (environ de 8000 à 16000).

Ce nouvel essor des associations est soutenu par la coopération internationale et par les bailleurs de fonds non gouvernementaux : la Tunisie s'insère dans une économie politique internationale de l'appui aux associations et aux ONG. Les activités principales soutenues par cette économie politique d'appui aux associations sont : le « renforcement des capacités » et le « transfert des compétences », notamment pour les jeunes et les femmes, dans les domaines de la démocratie et du développement. En effet, face à la situation socio-économique particulièrement difficile traversée par la Tunisie depuis 2011, les associations sont considérées par leurs promoteurs, par les bailleurs de fonds internationaux et aussi par le gouvernement comme les organisations les mieux placées pour résoudre les problèmes de développement, voire remédier à ses défaillances.

Pourtant, les questions des inégalités, du chômage et de la marginalisation – politisées auparavant par le mouvement protestataire – sont le plus souvent appréhendées par les associations du point de vue d'une « intervention technique ». Les appels se multiplient pour la « neutralité de la société civile », lorsque les financements pour les associations arrivent de manière massive et tout un secteur d'appui et de formation aux « bonnes pratiques » s'institutionnalise. L'utilisation même de la catégorie de « société civile » en Tunisie exprime justement cette manière d'intervention socio-économique « technique » et dépolitisante. Les financements internationaux sont conditionnés eux-mêmes à l'adhésion à cette pratique.

Ce processus de « dépolitisation » de la question socio-économique accompagne la « managérialisation » et la professionnalisation de l'activité associative, selon les lignes directrices du « discours des compétences » : à la fois les compétences des opérateurs associatifs et la

transmission des compétences à la « population cible » des projets associatifs³. A travers son usage massif, ce discours influence toute activité associative : la question socio-économique doit être traitée de façon technique par ceux qui en ont les compétences et d'autres compétences – censées résoudre ou, au moins, réduire les problèmes et les inégalités socio-économiques – doivent être transmises à la population en situation de précarité. Les associations tendent, ainsi, à valoriser le professionnalisme de leur travail, les compétences et l'expérience technique de leurs membres, et la standardisation de leurs procédures. Ce discours est visible, d'un côté, dans les diagnostics, les projets et les rapports produits par les associations et, de l'autre, dans les discours tenus par les opérateurs et les responsables associatifs lors des entretiens à propos d'eux-mêmes et de leur mission. Il s'agit d'un discours soutenu aussi par les bailleurs de fonds internationaux et par leur souci de trouver des partenaires locaux fiables.

Les stratégies de l'État, des bailleurs de fonds et des associations instituent trois situations d'emploi, qui génèrent des nouvelles hiérarchies propres au monde associatif : d'abord, la situation de bénévole membre du bureau ou de responsable, coordinateur et consultant de la « société civile » ; ensuite, la situation de stagiaire volontaire ou d'employé associatif ; enfin, la situation de bénéficiaire des aides ou d'auto-entrepreneur vulnérable. Ces trois situations d'emploi sont façonnées par les logiques des compétences, de la managérialisation de la vie associative, des opportunités de carrière, de la débrouille et par la dépendance des financements publics ou extérieurs. A leur tour, elles encadrent les membres et bénéficiaires des associations, en encourageant les logiques entrepreneuriales et de négociation individuelle et en endiguant les logiques revendicative et mutuelle. Ces situations d'emploi correspondent à une mobilisation différenciée des « compétences » et génèrent des nouvelles hiérarchies propres au monde associatif, ainsi que le renforcement de situations de marginalité que les associations prétendent contrer.

Trois situations significatives

Les résultats exposés dans la parties ci contre s'appuient sur l'analyse des discours et des pratiques des associations dans deux « régions marginalisée » de l'intérieur de la Tunisie : les gouvernorats de Kasserine et de Siliana. Au premier abord, ces régions sont caractérisées par une « configuration développementiste » où des « courtiers locaux du développement » agissent en entrepreneurs sociaux et de développement. D'après Jean-Pierre Olivier de Sardan, la « configuration développementiste » est l'univers largement cosmopolite d'experts, de bureaucrates, de responsables d'ONG, de chercheurs, de techniciens, de chefs de projets, d'agents de terrain, « qui vivent du développement des autres, et mobilisent à cet effet des ressources matérielles et symboliques considérables ». Les « courtiers locaux du développement » servent d'intermédiaires pour drainer des ressources extérieures relevant de « l'aide au développement » (Olivier de Sardan 1995). Cependant, la réalité du terrain se montre plus nuancée. Plutôt que des arènes cosmopolites étrangères au territoire, les associations observées se présentent comme des circuits d'opportunités différenciées pour des acteurs locaux qui essaient de mettre en place des stratégies de subsistance et d'accumulation, en faisant valoir et en négociant leurs « compétences ».

3 En analysant les projets d' « empowerment » dans les organisations non gouvernementales, Bernard Hours et Monique Selim remarquent justement ce lien entre « renforcement des capacités » et dépolitisation : « La mise en œuvre de l'empowerment dans les ONG révèle néanmoins de multiples ambiguïtés et contradictions qui renvoient au déploiement des projets dans des microsociétés particulières où s'observent des champs de rapports sociaux complexes et peu généralisables. En outre, les bailleurs multilatéraux qui financent les projets des ONG ont transformé cette notion politique en y voyant principalement une fonction de participation à ces projets ainsi autolégitimés comme renforcement des capacités (capacity building). Il en résulte que l'empowerment est dépolitisé par cette lecture technocratique autocentrée sur sa propre intervention autodéfinie comme une pédagogie d'acquisition de capacités » (Hours, Selim 2014).

Le bénévole membre du bureau ou le responsable, coordinateur et consultant

Les relations avec les bailleurs de fonds façonnent le travail des associations à plusieurs niveaux, selon les lignes directrices du « discours des compétences ». D'un côté, les critères de soumission des projets obligent les opérateurs associatifs à acquérir certaines compétences d'argumentation et de rédaction, en écartant les associations qui ne s'y conforment pas ; ces critères peuvent également modifier les projets associatif selon leurs objectifs propres. De l'autre, les activistes des associations financées peuvent être directement formés par les bailleurs de fonds, puis embauchés.

Les possibilités de carrière liées au secteur associatif procèdent le plus souvent des relations entre les bailleurs de fonds et les associations locales. Les parcours des bénévoles membres du bureau d'une association répondent à certaines constantes. D'un côté, le travail bénévole dans le bureau d'une association est la clé d'accès à l'emploi associatif en tant que responsable, coordinateur ou consultant au sein d'une autre association ou ONG. De l'autre, le « saut » du bureau d'une association à une carrière dans le secteur associatif se fait par la rencontre avec les bailleurs de fonds. Ce passage implique l'acquisition d'une expérience solide dans le travail associatif et de compétences transmises aussi par des formations ciblées : c'est la position de président, ou du moins de membre actif dans le bureau de l'association, qui peut mieux assurer l'apprentissage et l'obtention du savoir-faire adéquat et des bons contacts, dans un milieu où le capital social est une ressource primaire.

A ce propos, la trajectoire personnelle et professionnelle d'Ahmed, militant associatif de Kasserine, est exemplaire⁴. Né et grandi au centre ville de Kasserine, Ahmed se déplace à Sousse pour étudier biologie à l'université ; il entame un doctorat en 2010, mais il revient à Kasserine après la révolution, où il intègre l'Association Environnementale de la région (AE). Kasserine est « une ville qui a fait la révolution », elle compte une trentaine de martyres, ville « marginalisée » devenue le symbole même du problème du chômage du pays. Revenir à Kasserine signifie s'engager et travailler pour sa ville et sa région, investir son expérience et ses connaissances pour le développement, au moment où des nouvelles opportunités s'ouvrent. A ce moment là, il s'agit de récupérer l'ancienne Association environnementale de son passé lié à l'élite locale du parti au pouvoir. Ahmed devient président de l'association, qui s'occupe de la sensibilisation aux problèmes environnementaux et du développement. En 2012, une ONG italienne s'installe à Kasserine et, suite à un diagnostic territorial, trouve dans l'AE un partenaire fiable. De ce partenariat et d'un financement de la région Toscane, un réseau d'associations (RTES) naît, qui travaille sur la notion de l'économie sociale et solidaire : Ahmed est embauché par l'ONG italienne comme chef de projet et devient ainsi coordinateur du RTES. Dans ce cadre, Ahmed est formé par l'ONG italienne et, un an plus tard, il est promu au rang de coordinateur de la même ONG pour toute la région de Kasserine. L'AE acquiert une position importante dans le paysage associatif kasserinois, elle commence à travailler avec d'autres bailleurs de fonds, et même dans le domaine du renforcement des capacités des autres associations locales. En 2014, le Programme d'appui à la société civile (PASC) de l'Union européenne propose à Ahmed de devenir coordinateur régional, chargé de la réalisation d'un rapport de diagnostic sur la « société civile » locale. Ahmed intègre le PASC et suit une autre formation dans ce cadre. En parlant de l'AE dont il est encore président, Ahmed affirme : « les gens pensaient qu'on travaillait seulement à cause de l'ONG italienne : mais on est bien, on a une expertise vraie, des bailleurs de fonds différents. (...) Je n'ai pas déposé moi-même un dossier

4 Entretiens avec Ahmed, Kasserine 03/06/14 et 21/03/15. Le parcours de Ahmed n'est pas très différent de celui d'autres activistes associatifs rencontrés et interviewés lors de mes enquêtes de terrain.

au PASC, ce sont eux qui m'ont cherché, qui m'ont appelé »⁵. La revendication des compétences va ici de pair avec un certain orgueil pour la carrière qu'il a réussi grâce au tremplin de son association.

Le stagiaire volontaire ou l'employé associatif

Cependant, depuis 2011, le secteur associatif tunisien fait partie de la Politique active de l'emploi, à travers le Service civil volontaire (SCV), qui est un programme étatique de soutien à l'emploi. Le SCV est un stage en association destiné aux diplômés chômeurs, avec une indemnité de 200 dinars et la sécurité sociale payés par le bureau de l'emploi (ANETI) au stagiaire. Ce programme vise à permettre aux diplômés du supérieur primo-demandeurs d'accomplir à titre volontaire et à mi-temps des stages dans des travaux publics d'intérêt général en vue d'acquérir des capacités pratiques et des attitudes professionnelles et à les faire bénéficier d'un accompagnement personnalisé facilitant leur intégration dans la vie active dans un emploi salarié ou dans un travail indépendant. Sa finalité est donc l'amélioration de l'employabilité par l'appropriation de compétences spécifiques à travers le travail associatif : l'élaboration d'un plan d'intégration professionnelle passe par l'acquisition d'un comportement professionnel et par la conception de son projet d'entreprise.

Le SCV a été mis en place après la révolution, sous la pression de l'urgence : il visait à résoudre à la fois les problèmes d'un jeune secteur associatif peu organisé et de la montée du chômage. Il a permis aux associations de se développer grâce aux stagiaires payés par l'État. Cependant, ce dispositif s'est révélé peu performant, avec très peu d'embauche : comme le disent les fonctionnaires des bureaux régionaux de l'emploi, « le SCV est devenu une prime au chômage »⁶. Les raisons souvent évoquées sont la taille modeste des associations et le manque de professionnalisme de leur travail, ainsi que l'attitude des stagiaires qui ne perçoivent ce dispositif que comme une opportunité financière. De même, le SCV est l'objet de nombreux détournements. La plupart du temps, il s'agit de personnes formellement inscrites comme stagiaires dans une association, qui perçoivent l'allocation sans travailler réellement dans l'association. Dans d'autres cas, leur contrat de volontaires est prolongé au-delà de la limite légale de deux ans⁷.

Il faut comprendre les nombreux détournements du dispositif du SCV comme des stratégies économiques de subsistance ou d'accumulation, grâce auxquelles on arrive à obtenir un revenu sans un travail correspondant. Ces stratégies ne peuvent être menées sans un capital social adéquat : c'est le président des associations qui doit accepter les stagiaires et, souvent, c'est tout le réseau familial du stagiaire qui négocie auprès du réseau familial du président de l'association. Président d'une association engagée de chômeurs diplômés, Rachid confirme cette tendance : « souvent les gens appellent mon père pour me faire pression afin d'embaucher leurs fils (...) ; c'est pour ça que les membres adhèrent à notre association »⁸. Ce mécanisme crée des nouvelles hiérarchies dans le cadre du travail associatif, avec des pressions et des échanges de faveurs.

Il n'existe pas d'estimations fiables sur la quantité de contrats SCV dans le pays ; néanmoins, il est rare de trouver des associations actives qui n'en embauchent pas, tandis que certaines associations en embauchent des dizaines. Au-delà des détournements, où le SCV se transforme en allocation chômage ou en revenu supplémentaire, les stagiaires des associations sont des travailleurs précaires : l'indemnisation de 200 dinars par mois suffit à peine pour couvrir les frais de transport, tandis que les missions accomplies ne sont pas des plus valorisantes, et les stagiaires trouvent

5 Entretien avec Ahmed, Kasserine 21/03/15.

6 Entretiens avec l'ANETI de Sfax (19-20/05/15) et de Siliana (08/04/15) et la Direction régionale de l'emploi de Sfax (18/05/15).

7 Entretiens avec l'Union des diplômés chômeurs (UDC) de Kasserine (01-02/06/14) et avec d'autres associations kasserinoises (15-22/03/15).

8 Entretien avec Rachid, Kasserine 02/06/14.

difficilement un emploi à la sortie du stage. Les dynamiques liées au SCV montrent qu'il est plus facile de commencer une carrière professionnelle à l'intérieur ou en dehors du secteur associatif, en partant d'un engagement, en tant que bénévole au sein bureau d'une association, plutôt qu'en étant salarié dans la même association. Ainsi, les stagiaires du SCV semblent rester dans une situation de prolongement du chômage.

Le bénéficiaire des aides ou l'auto-entrepreneur vulnérable

La promotion de l'auto-emploi ou de l'entrepreneuriat est l'une des activités associatives les plus répandues. Dans un contexte d'instabilité politique et d'augmentation du chômage et de la pauvreté, le micro-entrepreneuriat est érigé en « solution miracle ». A la fois l'État et les bailleurs de fonds y voient un modèle de développement responsable, autonome, accessible à tout un chacun, et susceptible de répondre positivement à la crise de l'emploi et du salariat. Le public visé concerne tout d'abord les nombreux diplômés de l'enseignement supérieur qui se retrouvent au chômage. Cependant, l'entrepreneuriat, structuré ou informel, s'avère une solution de repli, soutenue par les programmes de développement notamment pour les jeunes chômeurs diplômés et pour les femmes (Denieuil 2011).

Le soutien à l'auto-emploi se réalise à travers les formations à l'entrepreneuriat et les subventions aux projets entrepreneuriaux – la plupart des cas délivrées à condition d'avoir participé aux formations. Les formateurs sont souvent des bénévoles de l'association « en mission » ou des stagiaires qui ont été, à leur tour, formés par des dispositifs associatifs. Les aspirants auto-entrepreneurs suivent des cours d'éducation financière (gestion du budget, des prêts, plan financier et commercial) et des formations plus spécifiques dans les domaines de l'entreprise qu'ils souhaitent créer, des séminaires de communication et marketing et, parfois, de renforcement du leadership. Ils sont, souvent, mis en concurrence entre eux par l'organisation de concours où des subventions sont accordées aux meilleurs projets. Dans d'autres cas, la mise en place de projets de renforcement des capacités et de formation à l'entrepreneuriat crée des attentes sur des financements possibles qui n'ont jamais été donnés⁹.

En effet, même lorsque le transfert des compétences aboutit à des bons résultats, la situation économique du pays ne favorise pas la création d'entreprises : les acheteurs manquent et les difficultés de financement augmentent. De ce fait, les aides à l'entrepreneuriat et le micro-crédit – théoriquement destinés à des investissements rentables à court terme – sont souvent utilisés comme crédit à la consommation, principalement pour les dépenses courantes et liées à l'habitat, ou pour les biens de consommation durable. Ils deviennent alors une manière d'assurer des besoins immédiats, sans insérer les porteurs des micro-projets dans une dynamique durable. Dans le cas du micro-crédit, cela entraîne souvent le non remboursement de la dette, perspective qui pousse justement nombre de personnes en difficulté à monter un projet¹⁰. Les auto-entrepreneurs qui jouent au mieux sur leur capital social peuvent arriver à intégrer l'association qui est censée les aider et obtenir un contrat associatif¹¹.

En Tunisie, en raison de la rhétorique de l'ancien régime sur l'éducation comme moyen de promotion sociale et suite à la politisation du chômage lors de la révolution, quelqu'un est communément considéré comme « chômeur » non seulement s'il ne travaille pas, mais aussi s'il ne travaille pas dans le secteur public – notamment dans les cas de précarité et d'absence de sécurité sociale – ou s'il ne travaille pas dans son domaine d'étude. Lorsque les pouvoirs publics et le secteur

9 Entretien avec l'Union tunisienne de solidarité sociale (UTSS) de Kasserine (05/05/14).

10 Entretiens avec l'ONG de micro-crédit Enda, Tunis 25/02/14, et avec l'association TAMSS, Tunis 22/02/14.

11 Entretiens avec des jeunes chômeurs, Kasserine 15-22/03/15 et Siliana 28-30/05/15.

non gouvernemental confie la solution du chômage à la catégorie attrape-tout d'« entrepreneuriat » – à laquelle l'auto-emploi est associé –, des situations intermédiaires et de va-et-vient entre chômage et entrepreneuriat se créent. D'un côté, le « modèle entrepreneurial », en valorisant les compétences et l'initiative individuelles en tant que condition pour sortir de la marginalisation socio-économique, individualise et psychologise la question du chômage – en d'autres termes, la dépolitise et la charge sur l'individu. De l'autre, les dispositifs associatifs fournissent plus de ressources au chômeur-entrepreneur qui, seul face à l'association et au « marché », se retrouve souvent dans une situation de précarité et de dépendance accrues.

Les associations comme champs d'accès à l'emploi et aux revenus

L'intervention des associations institutionnalise des situations d'emploi inégalitaires quant à la stabilité, à l'autonomie et aux possibilités de carrière. En premier lieu, des inégalités émergent au sein des associations entre des stratégies de promotion personnelle des bénévoles et des stratégies de subsistance des volontaires, souvent des chômeurs qui perçoivent une subvention de l'État. Le travail bénévole dans le bureau d'une association est souvent le tremplin d'une carrière, ou le moyen pour s'insérer dans des milieux professionnels et économiques où le capital social est déterminant. De plus, les initiatives de « renforcement des capacités » organisées par les ONG et la coopération internationale créent un personnel associatif particulièrement bien inséré, qui pourra avoir des opportunités de carrière dans d'autres organisations non gouvernementales. En revanche, le volontaire est souvent encadré dans des stages d'acquisition de compétences, qui ressemblent à des situations de prolongement du chômage. Ressource primaire pour le travail des associations, le capital social est distribué de manière inégale et contribue à la reproduction des inégalités.

En second lieu, la promotion des compétences de la « population cible » risque paradoxalement de pérenniser des situations de précarité, le plus souvent sous l'étiquette de soutien à l'entrepreneuriat. Le modèle des projets auto-entrepreneuriaux qui s'impose comme seul levier au chômage, entraîne d'autres inégalités. Les dispositifs associatifs d'auto-entrepreneuriat fournissent plus de ressources au chômeur-entrepreneur qui, seul face à l'association et au « marché », se retrouve souvent, lui aussi, dans un prolongement du chômage.

En effet, face aux inégalités et au chômage, l'État, les bailleurs de fonds internationaux et les associations développent un discours d'intervention technique qui mise sur le renforcement des capacités et le transfert des compétences visant l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires. L'objectif de l'intervention n'est pas la construction de l'égalité, mais plutôt la réparation aux problèmes spécifiques de la population. Pourtant, en prenant au sérieux le « discours des compétences », il semble possible de regarder autrement cet objectif de « réparation » et l'analyse de ses « dysfonctionnements ». Le « discours des compétences » permet un « deuxième déplacement » par rapport au traitement de la question des inégalités qui réaligne les acteurs de l'intervention et les bénéficiaires. Ce discours est envahissant, il est généralement assumé, et d'autres discours s'ajustent sur ce registre, même la rhétorique des diplômés chômeurs ou celle de la marginalisation, ou encore celle de la solidarité.

L'intervention des associations institue un champ d'accès à l'emploi et aux revenus, supplémentaire par rapport au marché du travail officiel et ayant ses règles autonomes. Ce champ institutionnel structure trois situations d'emploi aux possibilités différentes, qui répondent à la logique du discours des compétences. Les stratégies de l'État, des bailleurs de fonds et des membres et bénéficiaires des associations superposent leurs logiques d'action aux normes déjà établies régissant les interactions. La managérialisation est acceptée par tout le monde, puisqu'elle accommode toutes ces stratégies, notamment les stratégies de subsistance et d'accumulation des membres et bénéficiaires des

associations. Dans le contexte de ces stratégies, les compétences, le travail et les performances sont objet de négociation et d'arrangement perpétuel. L'association est, donc, considérée comme une opportunité de subsistance et d'accumulation.

Il ne s'agit pas ici de souligner un quelconque détournement de la nature bénéfique de ces interventions. En effet, ces stratégies se nourrissent de l'afflux des financements internationaux et de la gestion managériale des associations, qui sont aussi les conditions d'existence du champ associatif et de l'essor des nouvelles associations depuis la révolution. Il s'agit, plutôt d'analyser dynamique de « privatisation de l'État » tunisien, comme elle a été définie par Béatrice Hibou : « la diffusion de l'usage d'intermédiaires privés pour un nombre croissant de fonctions antérieurement dévolues à l'État et de redéploiement de ce dernier ». L'État, les bailleurs de fonds et les associations concurrent à approfondir la privatisation de l'État, puisque cette dynamique est « moins le fruit de la stratégie de ce dernier pour survivre ou se consolider, que le fruit de nombreux acteurs et de multiples logiques d'action » (Hibou 1999).

Plutôt qu'atteindre la sécurité économique, les stratégies de subsistance et d'accumulation, mises en œuvre à travers les associations, semblent augmenter, d'un côté, les inégalités d'exposition aux risques et, de l'autre, la précarité des situations d'emploi. Le capital social, nécessaire à accéder à un emploi, qui est inégal en amont, est diversifié : cependant, il reste inégal selon les situations d'emploi et structure des nouvelles hiérarchies. En outre, l'organisation socio-économique de l'activité des associations contribue au renforcement d'une « zone grise » de vulnérabilité, où les chômeurs sont « mis en attente », l'insertion professionnelle ressemble à l'aide social et les emplois créés sont précaires et assistés.

D'après Hamza Meddeb, la marginalisation en Tunisie n'entraîne pas forcément la désaffiliation : dans son analyse de « la course au pain », il montre un mode d'intégration « par les marges ». « Les emplois dans les centres d'appel, le travail intérimaire ou précaire marqué par une suite sans fin de contrats à durée déterminée et la participation à l'économie informelle ou contrebandière constituent en effet, pour la très grande partie de ces jeunes, qu'ils soient diplômés ou non, les seules modalités d'insertion dans le marché du travail. Leur quotidien est 'un provisoire qui ne cesse de durer' ». Le contournement des règles devient, alors, un mode d'intégration socio-économique. Il s'agit d'une « intégration qui est fondamentalement précaire et aléatoire au regard de la corruption, du clientélisme et de l'humiliation qui en assurent la régulation » (Meddeb 2011). Il semble pertinent d'interpréter de la même façon le rapport du travail associatif à la question de la marginalisation, en insistant toutefois sur les ruses, plutôt que sur le sentiment d'humiliation. Les associations semblent, donc, devenir un instrument de « dilution » du chômage, de « mise en attente » des chômeurs et de diversification de la captation des revenus.

Conclusion

En s'appuyant sur des enquêtes de terrain auprès d'association de Kasserine et de Siliana, cet article analyse l'intervention des associations contre les inégalités et le chômage du point de vue de l'accès à l'emploi et aux revenus. Les associations ne sont pas considérées tout simplement comme des organisations qui interviennent auprès d'une « population vulnérable », mais également en tant que « lieux de travail » et « pourvoyeurs d'emploi ». Notre approche se situe en continuité avec les analyses de Bernard Hours et Monique Selim : « dès qu'elles atteignent un taux de financement leur permettant des recrutements de salariés, les ONG adoptent, bon gré mal gré, qu'elles le veuillent ou non, une logique entrepreneuriale, sans laquelle elles ne peuvent croître et perdurer. A ces salariés, s'ajoutent d'autre part les bénévoles, qui, d'une certaine manière, constituent une main-d'œuvre gratuite, périphérique. L'ONG est donc dans son noyau un lieu de travail, avec sa hiérarchie »

(Hours, Selim 2014). Le milieu associatif tunisien devient, donc, un champs d'accès à l'emploi et aux revenus. Soutenu par l'État et les bailleurs de fonds internationaux, le « boom associatif » post-révolution est une forme de « privatisation de l'État », au sens donné par Béatrice Hibou de décharge de certaines fonctions antérieurement dévolues à l'État sur des intermédiaires privés. D'un côté, les bénévoles, les volontaires et les bénéficiaires des projets associatifs mettent en place des stratégies de subsistance et d'accumulation en concevant les associations comme ressource. De l'autre, l'État confie aux associations la prise en charge des situations de marginalisation socio-économique et un volet important des politiques actives de l'emploi. Ce champs associatif d'accès à l'emploi institue trois situations d'emploi, où les membres et les bénéficiaires des associations mettent en place des stratégies de subsistance et d'accumulation, en faisant valoir et en négociant leurs « compétences ». Ces stratégies semblent augmenter les risques et la précarité de l'emploi, avec le renforcement d'une « zone grise » de vulnérabilité, où les chômeurs sont « mis en attente », l'insertion professionnelle ressemble à l'aide social et les emplois créés sont précaires et assistés. Ce diagnostic permet de nuancer certaines analyses qui ne voient la « société civile » tunisienne que comme vecteur de démocratisation. En suivant la critique menée par Matthieu Hély et Maud Simonet pour le cas français, « le monde associatif s'impose toujours dans les représentations comme un monde de l'engagement. Et si la figure du bénévole vient souvent éclipser celle du salarié, la thématique de l'engagement et de la citoyenneté ne manquent pas d'invisibiliser socialement et parfois sociologiquement toutes les formes de travail et les statuts de travailleurs, plus ou moins rémunérés et plus ou moins protégés qui font vivre et fonctionner les associations » (Hély, Simonet 2011). Si les « logiques instituant » (Sainsaulieu, Laville 2013) des associations tunisiennes du domaine socio-économique sont l'aide, l'entraide ou le mouvement, on assiste à une sorte de renversement : les associations, qui ont été fondées pour dépasser les situations de précarité socio-économique des « populations cible », ne semblent pas atteindre leur objectif, tout en promouvant des opportunités de carrière pour les opérateurs et les membres des associations. Il semble, donc, légitime de se demander si l'institutionnalisation d'un milieu associatif selon la logique de compétences est un prolongement ou une alternative aux revendications portées par la révolution de 2011.

Bibliographie

- ALLAL Amin, GEISSER Vincent, 2011 : « Tunisie : 'Révolution de jasmin' ou Intifada ? », *Mouvements*, 2011/2 n° 66, p. 62-68.
- BEDOUÏ Abdeljelil, 2013 : *Le défi de l'emploi et la nécessité de repenser le modèle de développement*, Tunis, Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociaux (FTDES)
- DAOUD Abdelkarim, 2011 : « La révolution tunisienne de janvier 2011: une lecture par les déséquilibres du territoire », *Echogéo*, sur le vif 2011, mis en ligne le 23 septembre 2011. URL: <http://echogeo.revues.org/12612>.
- DENIEUIL Pierre-Noël, 2011 : « La création de micro-entreprises n'est pas la solution miracle », in DENIEUIL Pierre Noël, MADOUÏ Mohamed (éd), 2011 : *Entrepreneurs maghrébins: Terrains en développement*, Paris, l'Harmattan.
- GANA Alia, 2013 : « Aux origines agricoles et rurales de la révolution tunisienne », *Maghreb-Machrek*, n°215, 57-80.
- HÉLY Matthieu, MAUD Simonet, 2011 : « Le monde associatif en conflits : des relations professionnelles sans relation ? », *L'Année Sociale 2011*, Paris, Syllepse.
- HERMASSI Abdelbaki, 1996 : « Les associations à l'heure de la mise à niveau intégrale », *Études internationales* 60, p. 5-12.

- HIBOU Béatrice (éd), 1999 : *La privatisation des États*, Paris Karthala.
- HIBOU Béatrice, 2006 : *La force de l'obéissance. Economie politique de la répression en Tunisie*. Paris, La Découverte.
- HIBOU Béatrice, 2011 : « Le moment révolutionnaire tunisien en question : vers l'oubli du mouvement social ? », CERI - Sciences Po, 2011.
- HOURS Bernard, SELIM Monique, 2014 : *L'enchantement de la société civile globale. ONG, femmes, gouvernance*, Paris, L'Harmattan.
- MEDDEB Hamza, 2011 : « L'ambivalence de la "course à "El Khobza" : Obéir et se révolter en Tunisie », *Politique africaine*, no 121, p. 35-51.
- REDISSI Hamadi, 2007 : « Etat fort, société civile faible en Tunisie », *Maghreb Machrek*, no 192, 89-117.
- SAINSAULIEU Renaud, LAVILLE Jean-Louis, 2013 : *L'Association: Sociologie et économie*. Paris, Fayard/Pluriel.